



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 88271

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur le problème que représente l'illettrisme dans notre pays. Il ressort en effet d'une enquête récemment publiée par l'INSEE que 9 % environ de la population âgée de 18 à 65 ans qui a été scolarisée dans notre langue ne maîtrise pas le socle des compétences de base dont la lecture et l'écriture. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en vue de remédier à ce qui peut devenir un véritable fléau tout en constituant une gêne particulièrement importante pour les intéressés dans leur vie quotidienne.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le nombre important de nos concitoyens en situation d'illettrisme dans notre pays, et plus précisément sur les mesures mises en place ou prévues pour remédier à ce phénomène. Depuis de nombreuses années, a été mis en place un programme intitulé Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL). Ce programme vise précisément à inscrire les personnes dans une démarche d'insertion, d'adaptation ou de progression professionnelle durables, par le développement de la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Il se concrétise principalement par un programme d'actions déconcentrées qui porte sur : le maintien d'une offre permanente de formation, couvrant l'ensemble du territoire et regroupée sous des labels de type « ateliers de formation de base », le développement d'un environnement favorable aux formations (information et orientation, formation des acteurs, qualité des outils et ressources), à travers l'action des centres ressources illettrisme notamment. L'action menée par le ministère chargé de l'emploi en matière de lutte contre l'illettrisme à travers ce programme a permis de structurer une offre de formation sur les savoirs de base, dans le cadre d'un partenariat avec les différents financeurs, les organismes de formation, les structures pédagogiques et le réseau associatif. Les crédits inscrits en loi de finances pour la réalisation de ces actions ont été de 12,1 M en 2004, 2005 et 2006, au bénéfice de 23 500 personnes en 2004. Enfin, les résultats complémentaires de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) récemment publiés font apparaître que plus de la moitié de personnes en situation d'illettrisme sont des salariés. C'est pourquoi le Gouvernement est déterminé à mener une campagne de sensibilisation active des entreprises via l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Enfin, l'agence de cohésion sociale doit jouer un rôle important de coordinateur des interventions et programmes existant afin de renforcer et rendre plus lisible l'action publique dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88271

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire** : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 mars 2006, page 2292

**Réponse publiée le** : 24 octobre 2006, page 11040